

LA COQUILLE

LE PETIT JOURNAL



Février 2026

Matinée glacée à l'étang de la Barde

Au sommaire :

- 🌸 Le dernier mot de Madame le Maire
- 🌸 Extraits du conseil municipal
- 🌸 Informations municipales
- 🌸 L'agenda du mois
- 🌸 Informations associatives
- 🌸 Informations d'urgence

La Coquille



Le dernier mot de Madame le Maire



Mesdames, messieurs Chers concitoyens,

J'arrive au terme de mes deux mandats. Votre confiance renouvelée a permis la poursuite des investissements que nous vous avons présentés dans notre profession de foi. Je vous rappelle ci-après sur quoi ont porté ces derniers.

Pour les bâtiments communaux : les réfections ont concerné la salle « Guy Besse », la petite chapelle à la maison des associations, les six logements communaux, la totalité de la Maison Destruel et nous terminons par l'aménagement de l'intérieur de l'église. Nous avons réalisé les bâtiments du Dojo, la maison des associations ainsi que l'aménagement de l'ancien point d'information.

Les équipements extérieurs : Comme vous le savez, la voirie est un poste de dépenses incontournable et onéreux. Nous avons effectué des travaux de voirie en 2018, 2019, 2020, 2022, 2024 et 2025. Nous avons réalisé l'accessibilité de la mairie, le tourner à gauche face au Dojo, l'aire de détente et de jeux des Peyrières, le pumtrack, le

stationnement des campings cars, le passage des fourreaux pour la fibre, l'esplanade de l'église, la peinture et l'éclairage des terrains de tennis ainsi que l'éclairage pour le club de pétanque. Nous avons renouvelé l'éclairage public pour répondre à des économies d'énergie et nous avons réalisé l'esplanade Joséphine Baker.

Les bâtiments scolaires ont été aménagés (fenêtres, portes, tableaux numériques) toiture et éclairage de l'école maternelle.

Nous avons fait l'acquisition de deux terrains : un situé sortie nord du bourg en face de la maison des associations, un autre situé sortie sud après la superette, ainsi que l'ex-point d'information et l'ancienne mercerie « Rainaud » pour la réalisation de la future médiathèque.

Nous avons acheté un tracteur neuf et un véhicule électrique.

Dans la mesure où la commune s'était positionnée favorablement, notre station d'épuration a été réalisée avec 70% de subvention de l'agence de l'eau (800000 euros).

Sans aller dans les détails ces investissements représentent environ 5 millions d'euros, soit une moyenne de 416000€ par an. Durant ces années, la part des impôts locaux n'a pas augmenté. Un seul emprunt a été contracté, il sera soldé en 2026.

Les économies sur le fonctionnement n'ont pas eu d'influence sur l'efficacité et la qualité des services rendus. Notre patrimoine est entretenu. Nous avons donné les moyens à notre personnel de travailler dans de bonnes conditions et notre situation financière est saine.

Enfin, nous avons également obtenu le maintien de la présence d'un agent au guichet de la gare ainsi qu'un arrêt supplémentaire sur la ligne entre Limoges et Bordeaux.

Voilà en quelques paragraphes un résumé de notre activité durant ces 2 mandats.

Le maire est souvent présenté comme le seul élu à « portée d'engueulade » pour tout et son contraire. C'est un fait. Il y a pour autant une compensation à cet inconvénient. Malgré les contraintes et les compétences qui ont été transférées aux EPCI il reste un espace de décisions qui permet au maire de mener des projets. Pour cela il faut être mobilisé en tenant compte des moyens disponibles.

Je suis convaincue que pour nos bourgs ruraux, le maire doit conserver un maximum de prérogatives, voire en récupérer si l'occasion se présente.

Aller plus loin dans les délégations, c'est soumettre, à terme, toutes décisions à la faisabilité d'un EPCI ou autre collectivité. Sur au moins deux dossiers j'ai vivement regretté que la compétence communale ait été transférée. Les décisions locales ont l'avantage d'une mise en exécution plus rapide.

Pour ce qui me concerne, la richesse de l'expérience vécue occulte les difficultés inhérentes à la fonction.

Je vous remercie de m'avoir fait confiance.

Bonne continuation à toutes et à tous.

Michèle FAURE
Maire de La Coquille



Extraits du conseil municipal

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025 A 20H00

Présents (13/15) : Mesdames FAURE Michèle – FAUCHER Danielle – FREGIS Jacqueline - LACOTTE Marie-Claude – PAINOT Magali – VIDAL Aurore - WARNEZ Fabienne - Messieurs GARNAUD Alain – GASPARDINE Jacques -LARRATTE Maxime - PRIVAT Pascal - RODRIGUEZ Gilles –SELLAS Stéphane

Excusés (2/15) : ROUSSARIE Pierre - MALLARD Sophie

Pouvoirs (2) : MALLARD Sophie à RODRIGUEZ Gilles - ROUSSARIE Pierre - à Pascal PRIVAT

Secrétaire de séance : Maxime LARRATTE

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

En début de séance Madame le Maire sollicite l'autorisation de présenter 1 sujet qui n'était pas à l'ordre du jour - Avis favorable à l'unanimité

① Subvention communale 2025 au profit de l'association FOOthisLECOLE

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Approbation à l'unanimité

2) ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CDG 24 AVEC LA MNT - RISQUE SANTE (Délibération 2025/67)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque Santé, conclue entre le CDG 24 et la MNT à compter du 1er janvier 2026 et de verser une participation financière de 15 € bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT.

VOTE : POUR : 13 + 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LA COQUILLE AUX COMMUNES DE NOTRE RPI (SAINT PRIEST LES FOUGERES ET SAINT PIERRE DE FRUGIE) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 (Délibération n°2025/68)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle souhaite renouveler la demande de participation financière pour les frais de fonctionnement de l'école primaire aux 2 autres communes qui composent notre RPI (Saint Priest Les Fougères et Saint Pierre de Frugie). Cette demande est basée sur les effectifs de la rentrée scolaire 2025/2026. Madame le Maire propose de maintenir la somme votée pour l'année scolaire 2024/2025 soit 180.00€ par élève.

Le conseil municipal vote : POUR : 13 + 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique) (Délibération n°2025/69)

- Présence de personnel supplémentaire pour la préparation des repas scolaires, le service et le nettoyage du restaurant scolaire

Le conseil municipal vote : POUR : 13 + 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) RENOUELEMENT DU CONTRAT CNP 2026 (Délibération n°2025/70)

Le conseil municipal vote : POUR : 13 + 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



Extraits du conseil municipal

6) ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « CHEZ PINSON » (Délibération n°2025/71)

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante la demande de Madame NORTON relative au déplacement d'un chemin rural traversant sa propriété. Considérant que ce chemin n'est plus utilisé, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de vendre, à Monsieur et Madame NORTON, ce chemin communal traversant leur propriété.

Madame le Maire précise également la volonté de Monsieur et Madame NORTON de se séparer d'une partie de leur propriété et ceux-ci font valoir que ce chemin traversant est un frein pour une potentielle vente.

Il s'agit dans un premier d'une délibération de principe autorisant la vente.

Il s'agira dans un second temps d'établir un prix de vente prenant en considération les frais afférents à cette vente (frais d'acte notarié, frais de géomètre, frais de commissaire enquêteur ou tout autre frais s'y rapportant). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE un accord de principe de vente de ce chemin rural à Monsieur et Madame NORTON
- ACCEPTE d'établir un prix de vente en fonction des coûts liés à cette vente
- PRECISE que ce sujet fera l'objet d'une prochaine délibération
- AUTORISE le Maire à poursuivre les démarches relatives à cette affaire.

Le conseil municipal vote : POUR : 13 + 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7) SUBVENTION COMMUNALE 2025 FOOTHISLECOLE (Délibération n°2025/73)

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une subvention communale annuelle est versée à l'association Foothislecole basée à La Coquille. La subvention 2025 n'a pas été votée comme chaque année lors du vote du budget il convient de la régulariser.

Madame le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante quant au versement d'une subvention de 1000€ à Foothislecole.

Le conseil municipal vote : POUR : 13 + 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0





Règlementation et prévention

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger des vies et préserver des biens, éviter les départs de feu et limiter sa propagation, réduire l'intensité des incendies, faciliter l'intervention et la sécurité des secours.

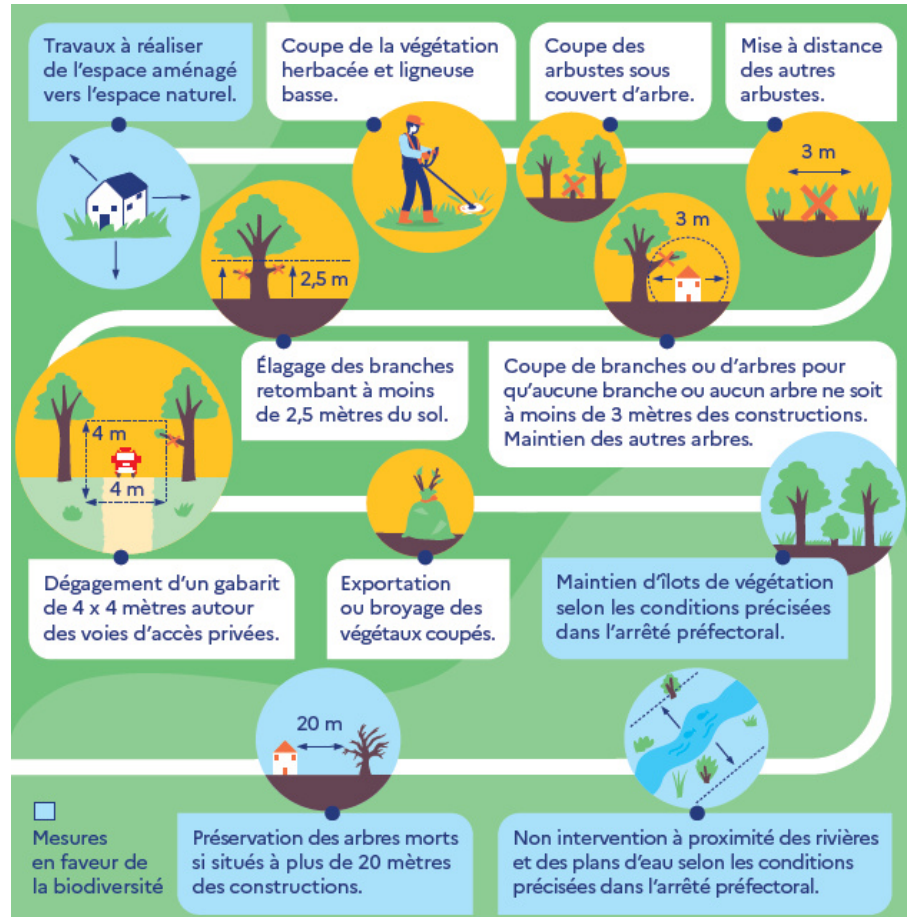
Où s'appliquent les obligations légales de débroussaillage ?

Dans la zone constituée des massifs forestiers classés à risque et d'une bande de 200 mètres autour de ces derniers. Une cartographie indicative est disponible sur le site internet Géoportail : www.geoportail.gouv.fr
Le débroussaillage est à la charge du propriétaire des constructions et installations de toutes natures.

1 Il doit être réalisé autour des constructions (sur une profondeur de 50 mètres) et autour des voies d'accès privées y menant (selon les conditions précisées dans l'arrêté préfectoral).

2 Si la parcelle est classée en zone U au document d'urbanisme, elle doit être intégralement débroussaillée.

3 En cas de débroussaillage chez mon voisin ? Si les travaux de débroussaillage s'étendent chez votre voisin, et s'il n'est pas tenu lui-même par cette obligation, vous devez débroussailler chez lui en obtenant son autorisation préalable



(modèle de courrier disponible sur le site internet de la préfecture). En cas de refus, l'obligation et la responsabilité sont mises à sa charge. En cas de non-réponse ou de refus, signalez-le à votre mairie.

4 En cas de superposition d'obligations chez un tiers, des règles particulières s'appliquent. Elles sont

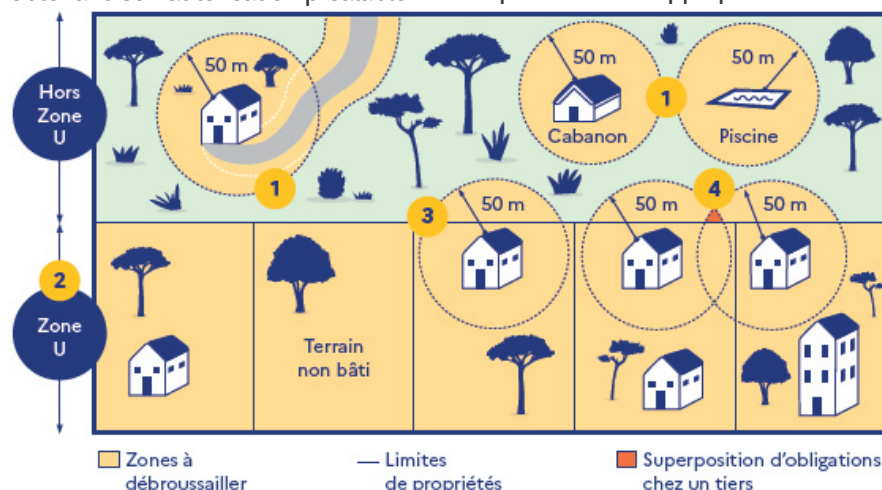
présentées en détail sur le site internet de la préfecture.

Comment débroussailler ?

Débroussailler ce n'est pas tout raser (cf. schéma ci-dessus). En plus des actions présentées sur ce schéma, des mesures dérogoatoires existent, et d'autres mesures en faveur de la biodiversité sont à respecter. Le site internet de la préfecture détaille l'ensemble des mesures à mettre en oeuvre.

Quelles conséquences si je ne débroussaille pas ?

- La mise en danger des personnes et la perte de biens
- Une amende administrative de 50 € / m² non débroussaillé
- Des poursuites pénales
- Des répercussions sur le régime d'assurance ►





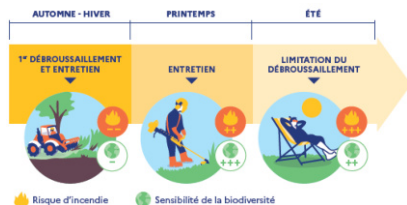
Informations municipales

▶ Quelles sont les périodes recommandées pour débroussailler ?

En automne-hiver : 1er débroussaillage et entretien.

Au printemps : entretien.

En été : limitation du débroussaillage.



Où se renseigner ?

En mairie ou sur le site internet de la préfecture : www.dordogne.gouv.fr



Objets trouvés

Vous avez perdu quelque chose récemment en vous baladant sur la commune ? N'hésitez pas à vous rendre à la mairie ou à la contacter. Des objets trouvés y sont régulièrement rapportés et y attendent leur propriétaire : lunettes, clés, vêtements, téléphones, etc.

Inscription sur les listes électorales des citoyens français et européens

Pour pouvoir voter aux prochaines élections (élections municipales en mars 2026), il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. L'inscription sur les listes électorales de la commune n'est pas automatique et nécessite une démarche de votre part.

Vous pouvez vous inscrire en vous rendant à la mairie en remplissant le formulaire de demande d'inscription accompagné des pièces justificatives, ou directement en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Les citoyens européens qui résident en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de la commune pour voter lors des élections municipales et élections européennes en France. Renseignez-vous à la mairie.

Dates limite d'inscription pour les élections municipales 2026 :

- sur internet, jusqu'au 4 février 2026 inclus

- à la mairie, jusqu'au 6 février 2026 inclus

Restos du Cœur

Le Centre itinérant des Restos du Cœur est présent chaque jeudi de 10h à 12h à la Salle Guy Besse (derrière la Mairie) pour l'aide alimentaire (selon barème) et l'aide à la personne (pour tous).

La municipalité participe depuis plusieurs années, à l'action en faveur des restos du cœur, le centre de dépôt est situé à la mairie : vous pouvez déposer des dons en nature (vêtements, vaisselles, linge de maison, livres, jouets etc...), ils seront ensuite acheminés au centre des Restos du Cœur à Thiviers.



Cimetière communal

Travaux et entretien

L'entretien du cimetière incombe naturellement à la commune mais l'entretien d'une concession incombe en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droits.

Nous vous rappelons que toute intervention sur une sépulture est soumise à une déclaration de travaux à la mairie. Nul ne peut procéder à une construction ou à des travaux d'entretien sans en avoir préalablement averti la commune. Le règlement du cimetière est affiché à l'entrée de ce dernier. Nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance.

Les concessions

Les concessions de terrain attribuées dans le "nouveau cimetière", sont acquises pour une durée de 30 ans et à l'issue du délai de validité, elles peuvent faire l'objet d'un renouvellement de la part des concessionnaires ou des familles. Pensez à vous renseigner à la mairie.

Visite du LEP de Thiviers

Judi 8 janvier, les élèves de la classe de CM1/CM2 se sont rendus au lycée professionnel de Thiviers pour une visite des ateliers. Dans le cadre du projet Manufacto (en partenariat avec l'entreprise Hermès), ces élèves ont la chance de travailler avec deux professionnelles du bois chaque semaine. Cette visite a été l'occasion d'expliquer les différentes étapes du processus de fabrication d'un objet en atelier et d'identifier les gestes professionnels.



Informations municipales



Commerces et services

Pompes funèbres Dubreuil



Voici bientôt 3 ans que nous avons bâti une maison funéraire sur La Coquille à côté du groupe médical. Un lieu conçu pour le recueillement et pour recevoir, avec un salon de convivialité accueillant et privé.

- Des salons de présentation chaleureux, propices au recueillement et dans le calme nécessaire.

- Parce que nous savons qu'un accompagnement en douceur est une connaissance de chaque instant face à la perte d'un être cher est inévitable.

Aux pompes funèbres Dubreuil nous avons conscience que ces moments comptent parmi les plus fragiles d'une vie.

Notre engagement est d'être présent, en adoucissant la complexité des démarches, l'organisation des obsèques, vos souhaits et vos attentes en un chemin de sérénité.

Une écoute bienveillante, des réponses claires, des conseils avisés, des solutions adaptées.

Nous ne nous contentons pas de recevoir des dossiers, nous accueillons des histoires, des souvenirs et des émotions.

- Un refuge de calme : nous vous recevons dans un cadre paisible, propice au recueillement et à une parole libérée.

- Une conseillère attentive : nous sommes formés pour vous écouter tout en respectant votre rythme et vos silences.

- Le respect des volontés : chaque vie est unique. Nous mettons un point d'honneur à organiser des hommages qui reflètent fidèlement la personnalité et les dernières volontés de votre proche défunt.

Si la douceur guide votre accueil, l'excellence opérationnelle définit notre travail. Conseils et clarté : nous nous engageons à une transparence totale sur les différentes étapes de l'organisation. Le conseil, l'accueil, l'écoute, la rédaction d'un devis, l'information, la préparation d'une convention obsèques sont entièrement réalisés à titre gracieux. ■

Pompes Funèbres Dubreuil
22 rue Jean Baptiste Labrousse
24450 La Coquille 05.53.52.49.25
contact@dubreuil24.fr

Le Coin Cadeau

Réouverture du coin cadeau en février ! SOLDES, 50% de remise sur une majorité des articles. ■

Recrutements à l'EHPAD Henri Frugier

L'EHPAD Henri Frugier recrute pour des postes d'aide-soignant et infirmiers :

- mutation CDI ou CDD,
- 100% temps plein,
- locaux modernes,
- équipe dynamique.

Rejoignez-nous.

Déposez votre candidature par mail, par courrier ou à l'accueil de l'établissement :

accueil@ehpad-lacoquille.fr
05 53 52 81 32 ■

67 rue de la République,
24450 La Coquille

**EHPAD
HENRI
FRUGIER**

**RECRUTEMENT
INFIRMIERS H/F**

- MUTATION CDI OU CDD
- 100% TEMPS PLEIN
- LOCAUX MODERNES
- EQUIPE DYNAMIQUE

REJOIGNEZ NOUS !

Déposez votre candidature par mail, par courrier ou à l'accueil de l'établissement :

accueil@ehpad-lacoquille.fr

05-53-52-81-32

67 rue de la République
24450 La Coquille



La Fibre Orange

Nos conseillers vous attendent devant le Camion Fibre Orange le jeudi 12 février de 10h à 12h30 et de 14h à 17h, place de la mairie. ■

**La Fibre est là
À La Coquille**



L'agenda du mois

Les événements municipaux et associatifs à venir

Février

Jour

6

vendredi 6 février : Concours de belote des Fervents de la Valouze, à St-Jory-de-Chalais

Organisée par l'AAPPMA Les Fervents de la Valouze, ce concours de belote, se tiendra à la salle des fêtes de Saint-Jory-de-Chalais à 20h30. Un lot pour chaque participant. Soupe à l'oignon et son chabrot + fromage offert à la fin du concours.

Inscriptions : 10 euros

Réservation au 06 73 98 06 70

14

samedi 14 février : Repas dansant de la Thibérienne Nord-Dordogne

A l'Espace Culturel Claude Boyer.

21

samedi 21 février : Soirée Théâtre : *Mon colocataire est une garce*

Organisée par le Comité des Fêtes, cette soirée théâtre se tiendra à l'Espace Culturel Claude Boyer à 21h, avec la troupe "Aux Bonheurs Des Planches".

Crêpes et buvette à l'entracte.

Entrée : 10 euros

Réservation au 06 77 16 46 11

26

jeudi 26 février : Soirée Cinéma | Film : *Avatar : la voie de l'eau*

A l'Espace Culturel Claude Boyer à 20h, avec l'Association Ciné Passion.

Entrée : 7,50€

-14 ans : 4,50€

Tarif réduit : 6€

Carte 5 places : 25€



Synopsis :

Se déroulant plus d'une décennie après les événements relatés dans le premier film, AVATAR : LA VOIE DE L'EAU raconte l'histoire des membres de la famille Sully (Jake, Neytiri et leurs enfants), les épreuves auxquelles ils sont confrontés, les chemins qu'ils doivent emprunter pour se protéger les uns les autres, les batailles qu'ils doivent mener pour rester en vie et les tragédies qu'ils endurent.

CONCOURS de BELOTE

de la Pêche

Organisé par AAPPMA « Les Fervents de la Valouze »

SAINT-JORY DE CHALAIS
SALLE DES FETES
VENDREDI 06 FEVRIER 2026 à 20H30

1 ^{er} lot : 2 jambons secs	9 ^{ème} lot : 2 rôtis de porc
2 ^{ème} lot : 2 jambons frais	10 ^{ème} lot : 2 filets garnis
3 ^{ème} lot : 2 canettes	11 ^{ème} au 14 ^{ème} lot : morceaux de cochon
4 ^{ème} lot : 2 rôtis de porc	15 ^{ème} lot : 2 bouteilles de Bergerac
5 ^{ème} lot : 2 épaules de porc	16 ^{ème} au 19 ^{ème} lot : morceaux de cochon
6 ^{ème} lot : 2 poulets	20 ^{ème} lot : 2 saucissons
7 ^{ème} lot : 2 boîtes de confit de canard	21 ^{ème} au 40 ^{ème} lot : cochonnailles
8 ^{ème} lot : 2 grosses truites	Dernier lot : surprise

1 LOT A CHAQUE PARTICIPANT
PREMIERES DAMES : FLEURS - 10 BOURRICHES

SOUPE A L'OIGNON ET SON CHABROT, FROMAGE
OFFERT AUX JOUEURS A LA FIN DU CONCOURS

INSCRIPTION : 10 EUROS RESERVATIONS AU 06 73 98 06 70

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SOIREE THEATRE

Avec la troupe "Aux Bonheurs Des Planches"

Mon Colocataire est une Garce

LES COMEDIES DE PATRICK BILLET & NICOLAS DEVALLE

**Samedi
21 Février
21h00**

**Réservations
06 77 16 46 11**

Espace Culturel Claude Boyer

LA COQUILLE

Soirée organisée par le Comité Des Fêtes Entrée : 10 Euros
Crêpes, buvette à l'entracte





L'agenda du mois

Mars

8

dimanche 8 mars :
Randonnée Mars Bleu

Départ à 9h de la mairie.



Informations associatives

Monastère bouddhiste zen de Kanshoji

Le monastère bouddhiste Zen de Kanshoji, situé sur la commune de La Coquille, organise régulièrement des Retraites Découverte, d'une durée de deux à 6 jours.

Ces retraites s'adressent à toute personne qui souhaite découvrir la pratique du zen et la vie dans un monastère bouddhiste. Elles sont destinées à des débutants et débutantes qui désirent séjourner dans un lieu de silence et de paix, au milieu d'une nature hospitalière et entourés de moines, nonnes et laïcs attentifs et bienveillants.

À Kanshoji, la nourriture est biologique, excellente et végétarienne. La session commence par une journée de retraite dans leur chambre, avec toutefois des séances de méditation (zazen) et la possibilité de se promener dans la nature – et cela dans le silence et le repos du corps et de l'esprit.

Il s'agit de se retrouver face à soi-même, loin des bruits et des poussières de la vie en société, loin de ses préoccupations habituelles – et d'accéder à un esprit lavé de toute préoccupation, un esprit clair et paisible.

Ces retraitants sont toutefois entourés d'une équipe d'accueil qui les initie à la pratique, répond à leurs questions, échange avec eux, les emmène en promenade autour du lac...

Ils pourront également aider aux tâches de la vie quotidienne (épluchage des légumes, travail au potager, nettoyage...) au milieu des résidents du monastère et dans l'esprit de la pratique : dans la concentration et l'esprit du don désintéressé.



Et puis ils bénéficient des enseignements de l'abbé fondateur du monastère, enseignements éclairants et profonds qui ouvrent l'esprit et induisent à nous poser les bonnes questions. Ils pourront retourner ensuite à leur vie quotidienne, enrichis par une expérience sans pareille et un esprit neuf.

Prochaine retraite découverte du 27 février au 1er mars. ■

Pour tous renseignements et inscription :

www.kanshoji.org
secretariat@kanshoji.org
05 53 52 06 35



Informations associatives

AAPPMA Les Fervents de la Valouze

Compte-rendu de Assemblée Générale 2025 AAPPMA des Fervents de la Valouze

Le 16/01/2026, maison des associations, LA COQUILLE

Michel Thomas président de l'AAPPMA les Fervents de la Valouze présente ses meilleurs vœux pour l'année à tous les pêcheurs. 12 pêcheurs sont présents.

• Compte-rendu d'activités 2025 :

- nettoyage des berges de la Valouze par l'ACI le Pied à l'Etrier et les bénévoles, de la Cole par les bénévoles
- animation au plan d'eau des Peyrières avec les enfants du centre aéré avec les ados du collège
- journées pêche avec l'EHPAD de juin et septembre ont été annulées à cause de la météo
- empoissonnement des plans d'eau, des rivières du territoire (260 kg de truites AEC, 90 kg de carpes, 55 kg de gardons)
- alevinage en truitelles (20000 environ) d'origine Dronne et Isle
- participation au festival de la pêche les 4-5-6 juillet au château des Izards
- nos traditionnels concours de belote, de pêche, et le Loto

• Bilan financier :

- nous avons vendu 156 cartes diverses et l'AAPPMA compte 95 membres actifs
- le montant des ventes de cartes est de 9744 € pour un retour AAPPMA de 979 €
 - nos recettes principales viennent la Fédé (nettoyage : 2000€, péréquation : 295€, animations : 400€, CHI pour LA BARDE : 1500€ et les alevins), des subventions municipales pour 590€ Chalais, Saint-Jory et La Coquille, auxquelles il faut ajouter la mise à disposition des salles pour animations et réunions ainsi que les plans d'eau des Peyrières et de La Barde et d'un local de stockage) et pour compléter modestement, 734€ de recette des concours de belote, pêche et du loto.
 - nos dépenses, pour l'essentiel, sont l'achat de poisson à la Pisciculture du Breuil (3100 €) et le nettoyage par l'ACI le Pied à l'Etrier (2090 €)
 - les comptes 2025 sont à l'équilibre avec un bénéfice de 207 €.

Pour 2026, nous reconduirons globalement les actions de l'année passée. Les bénévoles qui voudront participer au nettoyage et aux animations sont les bienvenus. Les élections des Conseils d'Administration des AAPPMA sont prévues fin 2026, les bonnes volontés et les idées nouvelles seront accueillies avec plaisir.

Les cartes de pêches sont en vente au Tabac-Pressé à La Coquille, sur internet et aux permanences les 6 et 13 mars de 14 à 17 heures à la mairie de La Coquille où les guides de pêche sont disponibles.

Petites informations :

- Concours de belote le vendredi 6 février à Saint-Jory-de-Chalais, 20 h 30
- Concours de pêche le dimanche 21 juin à La Barde, 9 h 00
- Loto le dimanche 11 octobre, espace culturel à La Coquille, 13h 30
- Ouverture de la pêche en 1ère catégorie le samedi 14 mars à 6 h 39

La réunion s'est clôturée à 20 heures par un morceau de brioche et le verre de l'amitié. ■



Informations associatives

Judo Club de La Coquille

Compétitions de début 2026 :

Une reprise haute en récompenses pour ce début d'année 2026 !

Dimanche 11 Janvier 2026 avait lieu au dojo départemental de Coulounieix-Chamiers, le Tournoi bi-départemental « cadet 1ère div » (le matin) et le Tournoi départemental « Benjamin » (l'après-midi).

Dan, cadet 1ère année, y est allé se jauger à des adversaires au niveau et à la détermination corsés ! Il a pu montrer que tout le travail fourni au sein du pôle espoir de Limoges n'a pas été vain face à des cadets 2ème et 3 -ème année.

Il échoue aux pieds du podium en terminant 5ème (et surtout, le seul cadet 1ère année présent dans le quinté final de l'ensemble du tournoi !) ce qui nous réserve de beaux combats lors du prochain « Championnat Espoir cadets » réservé aux 1ères années.

Il en a également profité pour valider son UV4 (commissaire sportif) nécessaire à l'obtention de sa ceinture noire, l'après-midi, lors du Tournoi départemental « Benjamin ».

Louwenn et Gaïa, nos « coquillettes » ont combattues comme des guerrières l'après-midi au Tournoi des « Benjamines », elles nous font l'honneur de revenir avec



Dimanche 1er Février

GALA DE LA COQUILLE



Licence 25/26 obligatoire

Inscriptions via Extranet

Récompenses pour tous les Judokas

Apéritif offert pour l'animation adulte

09H15/09H30 : PRÉPOUSSINS (2018/2019)

10H45/11H00 : MOUSTIQUES (2020/2021)

13H45/14H00 : POUSSINS (2016/2017)

16H15/16H30 : ANIMATION CEINTURES BLANCHES À VERTES POUR LES JUNIORS À VÉTÉRANS (2008 ET AVANT)

Buvette & Foodtruck de Burger sur place

Espace culturel Claude Boyer, 24450 LA COQUILLE

Mme.DRUINEAU (présidente) : 06.47.00.46.14
M.CARRÉ (enseignant) : 06.10.87.94.35



deux médailles d'or pour le club !
Bravo les filles !!!

Nous attendons avec impatience la suite des compétitions !

Rendez-vous samedi 17 janvier 2026 à Limoges pour le Championnat de la zone B "Juniors" et dimanche 25 Janvier 2026 pour le Tournoi Régional "Minimes" à Coulounieix-Chamiers.

ACTION STAGE AU JAPON 2026 :

Vente de crêpes le samedi 24 janvier 2026 de 9h à 13h sur le parking Carrefour Contact à La Coquille

Nous vous attendons nombreux (ses) ! ■



Informations d'urgence



Urgence médicale

Maison médicale de La Coquille : **05 53 55 36 70** (jusqu'à 18h)
 Infirmières : **06 15 63 48 50 - 06 12 22 99 36**
 Pompiers : **18** Gendarmerie : **17** Samu : **15**



Urgence vétérinaire

Cabinet vétérinaire de La Coquille : **05 53 52 80 58**
 Urgences en dehors des heures d'ouverture (pas de SMS) : **06 09 55 37 18**



Pharmacies de garde | Février 2026

	Période	Pharmacie	Adresse	Téléphone
Dordogne	Du 1er au 6 février	Nontron	10 bis route de Piégut, Nontron	05 53 56 00 23
	Du 7 au 13 février	Guyonneau	Le Bourg, Saint-Jean-de-Côle	05 53 62 33 75
	Du 14 au 20 février	La Coquille	26 rue de la République, La Coquille	05 53 52 80 28
	Du 21 au 27 février	Nyom	4 et 6 place du Château, Jumilhac-le-Grand	05 53 55 30 40
	Le 28 février	Bernard-Feigel	124 rue du Dr Pierre Millet, Saint-Pardoux-la-Rivière	05 53 56 72 84
Haute-Vienne	Du 1er au 5 février	Dournazac	36 rue des Feuillardiers, Dournazac	05 55 78 40 12
	Du 6 au 12 février	3 Fontaines	8 route des Trois Fontaines, Bussière-Galant	05 55 78 82 34
	Du 13 au 19 février	Flavignac	9 rue Jean Moulin, Flavignac	05 55 39 11 13
	Du 20 au 26 février	Chalopin-Moreau	35 avenue François Mitterrand, Châlus	05 55 78 43 82
	Du 27 au 28 février	Morin	Carrefour Vienne-Briance, Bosmie-l'Aiguille	05 55 39 02 27

*La pharmacie de garde entre en fonction le samedi soir à 17h et les jours de la semaine à 19h
 Fermeture de la pharmacie de La Coquille à 17h le samedi soir*

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



Mairie de La Coquille

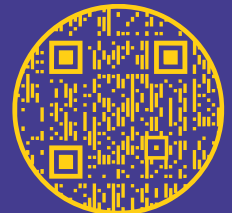
3 place du Souvenir, 24450 La Coquille

Contact :

Tél. : 05 53 52 80 56 Fax : 05 53 62 36 17

Mail : mairie.la.coquille@wanadoo.fr

Facebook : La Commune de La Coquille



www.ville-lacoquille.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30